



Atelier 2

Le système de recherche français : organismes, établissements et structures

Il s'est dégagé globalement un consensus autour de deux idées, un constat et une proposition générale. Le constat est la **complexité du système de recherche français** en terme de structures et de relations entre ces structures. Cette complexité n'est pas l'apanage du seul système français et n'est pas forcément inefficace même si elle peut être chronophage. La proposition découle du fait que **la recherche est un investissement de long** (au mieux moyen) **terme** et ceci suppose que les acteurs soient mis en responsabilité et supportés (en terme de financement et d'évaluation) sur une durée raisonnable. Force est de constater qu'il n'en est rien aujourd'hui, puisque la recherche est sujette aux fluctuations budgétaires annuelles et à un pilotage à courte vue. *Les points insuffisamment abordés et devant faire l'objet de débats ultérieurs sont en italique.*

1- Spécificité française : quelles évolutions ?

Constat

Le système français se caractérise surtout par trois aspects.

- La place prise par des lieux (équipe, laboratoire) d'élaboration collective de la recherche et de ses orientations.
- L'existence des chercheurs à temps plein (bien que des statuts comparables existent dans d'autres pays).
- Une recherche industrielle et privée déficiente en terme de potentiel humain, de production et d'innovation (à comparer à l'Allemagne par exemple).
- Un empilement de structures successives rendant l'ensemble peu lisible.

Appréciation et propositions

Le rôle du laboratoire, ou de l'équipe, est jugé plutôt favorablement car il permet de conduire des recherches non orientées, s'inscrivant dans la durée, autorisant la prise de risque, amortissant les effets de modes, élargissant la formation des doctorants (les libérant notamment du seul tête à tête avec leurs directeurs de thèse) ; **le laboratoire est un lieu d'équilibre entre projets à long et court termes**. Ce rôle doit être réaffirmé, et les structures pourraient être complétées par des « micro-équipes ». Les contours et les durées de ces organisations sont à revoir périodiquement pour faciliter et dynamiser l'évolution des recherches. *Pour la recherche orientée, voire finalisée, la coexistence de fonctionnements par équipes et par projets est plus problématique, mais ce thème a été insuffisamment abordé (comme la place de la recherche industrielle).*

Le maintien de chercheurs à temps plein est jugé indispensable, surtout en regard des charges lourdes pesant sur ces autres acteurs de la recherche que sont les enseignants-chercheurs.

2- Quel pilotage et quelles structuration de la recherche

Constat

La complexité du système de recherche français, caractérisé essentiellement par la multiplicité des organismes, s'accompagne en plus, et la tendance se confirme avec la constitution d'une véritable « bureaucratie ministérielle », d'un **pilotage étroit et tentaculaire par le ministère**, qui intervient par des programmes variés aux budgets de plus en plus dérisoires. Les missions des organismes sont alors insuffisamment claires et affirmées. En particulier, et malgré les affirmations officielles, la place de la recherche fondamentale au CNRS paraît remise en cause, **au profit de la réponse à la demande sociale** toujours plus mise en avant. La place de l'évaluation a été également abordée, notamment celle effectuée au CN, qui n'est pas adaptée à tous les types de recherche (orientée, non orientée, finalisée), et qui doit être croisée avec d'autres évaluations, stratégiques, fonctionnelles.



Appréciation et propositions

- La nécessité d'orientations politiques est admise, mais le pilotage étroit de la recherche est récusé. **Le rôle du Ministère devrait être de coordonner les politiques de recherche des différents organismes** en leur attribuant missions et moyens, mais sans entrer dans la gestion directe de programmes spécialisés qui relèvent de la compétence des organismes eux-mêmes.
- La place de la valorisation et de l'innovation a été discutée avec deux avis contradictoires ; certains souhaitent qu'elles soient intégrées dans la mission de tous les organismes, y compris le CNRS ; d'autres récusent cette vision et souhaitent que soit réaffirmée la place de la recherche non orientée dans les missions des EPST et notamment du CNRS.
- Si certaines demandes exigent de recourir à une démarche programmatique complémentaire d'une recherche libre et non orientée, alors, la multiplicité de petits programmes redondants à différents niveaux devrait être remplacée par de **grands programmes inter-organismes**. Il convient alors que les résultats soient évalués a posteriori d'un point de vue scientifique (évaluation par les pairs) et stratégique (évaluation en regard de l'objectif initial).

3- Quelles modalités d'association et de coopération pour une meilleure organisation de la recherche ?

Constat

Le rôle du **laboratoire** a été rediscuté dans ce thème, car il est un **lieu d'intégration de la complexité du système**, un maillage de ressources financières et humaines d'origines diverses. Mais c'est souvent au prix, il est vrai, d'une débauche d'énergie exigée des Directeurs d'Unités que l'on arrive à faire de la recherche à long terme avec des crédits annuels !

Appréciation et propositions

- **La forme d'association « UMR » est bonne** ; elle répond en particulier aux exigences nouvelles issues de l'imbrication plus étroite de la recherche (spécialisation) et de la formation (généralités), caractérisée notamment par l'adossement des Masters (recherche, mais aussi professionnels) aux laboratoires. Le rôle des Ecoles Doctorales est paradoxal dans ce contexte, leurs contours jouant parfois contre l'interdisciplinarité. L'implication des UMR dans le « parrainage » de petites équipes externes en émergence a été évoquée.
- La multiplicité des tutelles dans certaines UMR, si elle favorise la recherche interdisciplinaire, est source de complexité dans la gestion. Les rouages doivent être simplifiés à partir d'une **clarification des missions des organismes** et de leurs personnels.
- Rappelons ici que si la contractualisation des laboratoires universitaires avec des organismes de recherche permet de développer des recherches de haut niveau répondant simultanément à des exigences d'acquisition de connaissances nouvelles et de réponse à une demande sociétale, la capacité des organismes à mettre des chercheurs à temps plein dans des unités constituent leur principal levier d'action pour remplir leurs missions.
- La structuration de la recherche autour des Universités et dans un cadre à la fois plus régional et plus européen, exige de **renforcer les rapports entre le Comité National de la Recherche Scientifique et les Conseils Scientifiques des Universités**, d'envisager éventuellement des instances régionales compétentes.

Conclusions

Ces quelques propositions conduisent un constat mitigé du système français de recherche. Complexité excessive, manque de cohérence et de lisibilité sont à dénoncer, même si le système n'est pas inefficace et offre de réelles possibilités d'initiative, d'innovation et de compétitivité à qui accepte de pénétrer ses arcanes.

Certes, un dispositif de recherche de dimension nationale ne peut être simple. Cependant le système français a atteint une complexité excessive résultant de l'entassement d'ajouts, chacun ayant sa logique propre, mais n'ayant plus de cohérence globale. De cet enchevêtrement émerge une impression de redondance et concurrence là où sont attendues clarté et complémentarité. Les rôles et les responsabilités des organismes et administrations publics ne sont pas définis clairement, et cela n'est plus acceptable.

Plus que de simplification, c'est donc de **logique et de lisibilité que notre système a un besoin urgent**. Cette logique devrait se construire dans le souci d'apporter à la recherche un cadre dans lequel elle puisse répondre aux défis de notre temps en mettant en œuvre une politique scientifique ambitieuse décidée à l'échelle nationale.



Recommandations principales de l'atelier 2 (le système de recherche français)

- 1- **C'est autour des laboratoires que doit s'organiser la politique de recherche.** Ils sont les lieux privilégiés d'élaboration collective de la recherche car ils permettent d'articuler accumulation des connaissances et projets finalisés. La forme **Unité Mixte de Recherche** est **essentielle** pour l'intégration des partenariats entre institutions mais elle **doit évoluer** en particulier dans le sens d'une clarification et d'une simplification des relations avec les tutelles en terme de gestion et d'évaluation.
- 2- Le système de recherche français doit absolument gagner en lisibilité par une **clarification des missions de chaque acteur institutionnel** (organismes de recherches, Universités). Le rôle du **Ministère en charge de la Recherche** doit se limiter à **coordonner** les politiques de recherche des différents partenaires en **définissant leurs missions**, en leur **attribuant des moyens** et en leur **laissant la responsabilité de la mise en œuvre**. Sa vocation ne doit pas être de se substituer aux EPST ni de gérer ou piloter des programmes.
- 3- Au lieu de multiplier de petits programmes parfois redondants, il faut faciliter le **déploiement de grands programmes pluri-annuels inter-organismes** pour inciter à la mise en place de projets ambitieux et d'équipes innovantes.
- 4- Les Universités jouent un rôle central dans la structuration actuelle de la Recherche, mais manquent d'instance d'évaluation représentative propre. Cela impose de **renforcer les rapports entre le Comité National de la Recherche Scientifique et les Conseils Scientifiques des Universités**, afin que ces derniers soient en mesure d'impulser une véritable politique locale de recherche, assise sur les avis comparatifs du Comité National et en cohérence avec les objectifs nationaux.